



Comprendre article dans société d'aquet

Par **Galo2013**, le **31/07/2013** à **14:32**

Bonjour

mariée sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquets , sur le point de déclancher une procédure de divorce, je me pose des questions sur le contrat de mariage ... il y a un article qui concerne la société d'acquets, qui stipule ce qui est dedans et o la fin de l'article ,deux phrases :

1° Chacun des époux contribue au financement des la société d'acquets dans la proportion de ses facultés .

que veut dire : "dans la proportion de ses facultés"

2° Le tout sauf récompense le cas échéant, soit à la charge , soit au profit de la société d'acquets .

je ne comprends pas cette tournure de phrase ... que veut elle dire en d'autre mots ?

je vous remercie d'avance des réponses .